

Photo d’identité à agrafer ici

**Dossier de candidature**

**Formation professionnelle**

**Année universitaire : 2019-2020**

**D.A.E.U**

**Diplôme d’accès aux études universitaires**

**Option A : littéraire et sciences humaines**

Créé par le décret n°94-684, le 03 août 1994, le DAEU est un diplôme universitaire national permettant d’accéder aux formations universitaires dans le cadre d’une poursuite d’étude. Ce diplôme est homologué de droit au niveau IV de la nomenclature interministérielle des niveaux de formation en application de l’article 8 de la loi n°71-577 du 16 juillet 1971.

**Objectif :**

Le DAEU option A est destiné aux candidats intéressés par une poursuite d’études supérieures dans le domaine des sciences humaines.

Le DAEU a pour fonction de donner les éléments de culture et des connaissances scientifiques permettant de passer des concours de niveau BAC.

**RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS**

❑ Madame ❑ Monsieur

Nom : …………………………………………………Prénom :

Nom marital  :

N° sécurité sociale : \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_

Date de naissance : .Lieu de naissance :

Nationalité :

Adresse personnelle :

Code postal : ………………………………………….Ville :

Téléphone : ……………………………………………Portable :

**E-mail :**

**SITUATION ACTUELLE**

**Statut :**

❑ Demandeur d’emploi inscrit au Pôle Emploi / Date de votre inscription à Pôle Emploi :…………

Numéro de demandeur d’emploi : ………………

Antenne Pôle emploi (zone géographique) : …………….

❑ Salarié du privé

❑ Salarié du public

❑ Salarié autre (professions libérales, de santé, commerçants, artisans…) précisez : …………………

❑ Particulier sans activité professionnelle et non inscrit au Pôle emploi

**Catégorie socioprofessionnelle** :

❑ Ouvrier ❑ Employé

❑ Profession intermédiaire dont technicien ❑ Cadre

❑ Profession libérale et assimilée

❑ Agriculteur exploitant, artisan, commerçant, chef d’entreprise

❑ Sans activité professionnelle ❑ Autre, précisez :………………………………………….

**FINANCEMENTS ENVISAGÉS**

☞ Il vous appartient de déterminer, avant l’entrée en formation, le(s) dispositif(s) qui vous permettront de financer votre formation.

1. **Salarié(e) d’une structure privée ou publique,** 
   1. **La formation s’effectue sur le temps de travail :**

*Les formations suivies sur le temps de travail sont financées via un des dispositifs de formation professionnelle mentionnés ci-dessous (art L 6312-1 du code du travail) :*

❑ Plan de développement des compétences : Votre employeur peut financer toute action de formation visant à assurer votre adaptation à votre poste de travail et à maintenir votre employabilité.

Pour plus d’informations : adressez-vous au service des ressources humaines de votre entreprise.

❑ Reconversion ou promotion par l’alternance (Pro A) : La Pro A peut être mobilisée dans une optique d’évolution ou de réorientation professionnelle, Vous pouvez bénéficier de ce dispositif si vous êtes en contrat à durée indéterminée (CDI) et en contrat unique d’insertion à durée indéterminée (CUI-CDI) et dès lors que votre qualification est inférieure ou égale à un Bac+2.

Pour plus d’informations : adressez-vous : au service des ressources humaines de votre entreprise.

❑ Compte personnel de formation (CPF) : Le CPF permet de financer toutes les actions de formation sanctionnées par les certifications professionnelles enregistrées au Répertoire National des Compétences Professionnelles (RNCP) ou au répertoire spécifique, ainsi que les actions de formation permettant d’obtenir un bloc de compétences.

Pour plus d’informations : [www.moncompteformation.gouv.fr](http://www.moncompteformation.gouv.fr).

 *Les salariés souhaitant intégrer une formation en alternance ou avec un stage et effectuant la* ***mise en situation professionnelle sur leur poste de travail*** *sont considérés en formation sur leur temps de travail (plan de développement des compétences, proA…) et doivent obtenir l’accord et le financement de leur employeur.*

* 1. **La formation s’effectue en dehors de votre temps de travail**

❑ Projet de transition professionnelle (CPF de transition professionnelle) : Pour les salariés du privé. Ce dispositif remplace le CIF à compter du 1er janvier 2019. Le CPF de transition professionnelle vous permet de financer une action de formation certifiante dans le cadre de votre projet de transition professionnelle (changer de métier ou de profession. Le dispositif est financé de façon transitoire par les Fongecif, puis, au plus tard fin 2019, par de nouvelles instances : les commissions paritaires interprofessionnelles régionales (CPIR).

Pour plus d’informations : [Projet de transition professionnelle](https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/evoluer-professionnellement/article/projet-de-transition-professionnelle) (Ministère du travail)

❑ Congé de formation professionnelle (CFP) : Pour les agents publics : Le congé de formation professionnelle (CFP) permet aux agents publics ayant accompli 3 années de services effectifs dans l’administration de suivre une formation à caractère professionnel ou personnel qui ne leur est pas proposée par l’administration.

Plus d’informations : [Le congé de formation professionnelle](https://www.fonction-publique.gouv.fr/conge-de-formation-professionnelle-cfp) (portail de la Fonction publique)

❑ Compte personnel de formation (CPF) : Le CPF permet de financer toutes les actions de formation sanctionnées par les certifications professionnelles enregistrées au Répertoire National des Compétences Professionnelles (RNCP) ou au répertoire spécifique, ainsi que les actions de formation permettant d’obtenir un bloc de compétences.

Pour plus d’informations : [www.moncompteformation.gouv.fr](http://www.moncompteformation.gouv.fr).

❑ Financement personnel

 *Les salariés souhaitant intégrer une formation longue en présentiel (DUT, Licence professionnelle, Licence, Master) et se déclarant* ***non financés*** *devront produire une attestation de leur employeur mentionnant que la formation non-financée est suivie en* ***dehors du temps de travail****.*

1. **Salarié(e) en cours de licenciement**

❑ Projet de transition professionnelle (CPF de transition professionnelle) : La loi prévoit un accès au projet de transition professionnelle pour les salariés démissionnaires.

Pour plus d’informations : [Projet de transition professionnelle](https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/evoluer-professionnellement/article/projet-de-transition-professionnelle)

❑ Le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) : Le CSP est proposé par votre employeur dès lors que vous êtes salarié·e d’une entreprise de moins de 1 000 personnes et que vous faites l’objet d’une procédure de licenciement économique.

1. **Professionnel libéral**

❑ Compte personnel de formation (CPF) : Le CPF permet de financer toutes les actions de formation sanctionnées par les certifications professionnelles enregistrées au Répertoire National des Compétences Professionnelles (RNCP) ou au répertoire spécifique, ainsi que les actions de formation permettant d’obtenir un bloc de compétences.

❑ Autre : …………………………………………………………………………….

1. **Demandeur(se) d’emploi**

❑ Contrat de professionnalisation (toutes les formations en alternance ne sont pas éligibles au contrat de professionnalisation, vérifiez si votre formation est éligible) :

Demandeurs d’emploi de 26 ans et plus, inscrits à Pôle Emploi,

*Dans ce cas : avez-vous déjà une entreprise d’accueil ? ❑ Oui ❑ Non*

*Si oui laquelle : ………………………………………………………………………………………….*

❑ Compte personnel de formation (CPF) : Faites part de votre projet de formation à votre conseiller Pôle Emploi pour utiliser votre CPF.

❑ Aide individuelle à la formation (AIF) : Cette aide permet de financer une partie du coût de votre formation dès lors que vous êtes demandeur·euse d’emploi inscrit·e à Pôle emploi, ou dans le cadre d’un accompagnement CSP (contrat de sécurisation professionnelle).

❑ Indemnisation chômage pendant la formation (Allocation d’aide au retour à l’emploi formation – ARE Formation) : Si vous percevez une allocation chômage, le statut de stagiaire de la formation continue vous permet de demander le maintien de l’allocation pendant l’action de formation envisagée.

1. **Autre situation :**

❑ Intérimaire, personne en situation de handicap, particulier sans activité professionnelle et non inscrit au Pôle emploi …

Des financements sont possibles en fonction de votre statut et situation personnelle, toutes les informations sur le site de la formation continue

http://www.formation-continue.uvsq.fr/tarifs-et-financements/

**ÉTUDES SUIVIES & FORMATIONS**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Niveau** | **Années** | **Diplôme**  **Examen préparé Formation** | **Établissement** | **Diplôme obtenu et mention** |
| Brevet des collèges / BEPC |  |  |  |  |
| Avant le Baccalauréat (CAP/BEP/Brevet d’état ou Diplôme d’état, titre professionnel,….) |  | Série |  |  |
|  |  |  |  |  |

**Connaissances linguistiques :**

Avez-vous validé un niveau d’anglais : ❑ Oui ❑ Non

Quel test ?

Envisagez-vous une formation linguistique complémentaire : ❑ Oui ❑ Non

**EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES**

**Indiquer toutes les fonctions exercées en commençant par la dernière :**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Dates**  **Durée** | **Entreprise**  ***Nom, adresse et***  ***activité de l’entreprise*** | **Poste occupé** | **Type de contrat**  **(CDI, CDD, Interim)** |
| Du……………  Au……………. |  |  |  |
| Du……………  Au……………. |  |  |  |
| Du……………  Au……………. |  |  |  |
| Du……………  Au……………. |  |  |  |
| Du……………  Au……………. |  |  |  |

**DÉCLARATION SUR L’HONNEUR**

Je soussigné(e) :

Certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements et l’authenticité des documents fournis dans le cadre de ce dossier de candidature.

Fait à

Date :………………………………………………..Signature :

**La loi punit quiconque se rend coupable de fausses déclarations :**

"Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques.

Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende (code pénal, art.441-1).

Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende" (code pénal art.441-6).

**CONSTITUTION DU DOSSIER**

**Attention : toute pièce rédigée en langue étrangère devra être traduite en français**

**par un traducteur assermenté**

☞ **Documents à remplir :**

- Le présent dossier de candidature à l’admission complété et signé

**☞ Pièces à joindre :** Les pièces figurant dans le dossier restent propriété de l’administration et ne sont pas restituées

- Lettre de motivation manuscrite présentant le projet professionnel en lien avec la formation visée,

- CV détaillé (diplômes, stages et/ou expérience professionnelle, maîtrise de langue(s) étrangère(s), niveau en bureautique et/ou informatique),

- Photocopie de votre contrat de travail ou inscription Pôle Emploi avec vos droits en cours,

- Photocopie de la carte de sécurité sociale,

- Photocopie de la carte d’identité ou de la carte de séjour,

- Photocopie(s) des diplômes ou équivalent(s) obtenu(s),

- Photocopies des derniers relevés de notes,

- Document portant mention de la dernière année de cours (certificat de radiation de l’établissement, certificat de fin de scolarité),

- 1 enveloppe autocollante vierge timbrée au tarif en vigueur

- 1 photo d’identité à agrafer au présent dossier.

**MODALITÉS DE DÉPÔT DU DOSSIER**

Ce dossier de candidature doit être retourner, par courrier, complété et signé au Pôle formation continue au plus tard :

* **le 15 juin pour la 1ère session,**
* **le cas échéant, au plus tard le 15 septembre pour la 2ème session**

*cf fiche en ligne sur le site de l’Université.*

**DFCRE**

**UFR de Droit et Science Politique**

**Bureau 352 - 3 rue de la Division Leclerc**

**78280 Guyancourt**

**IMPORTANT**

Tout dossier incomplet et déposé hors délai sera considéré comme non recevable et ne sera pas examiné par la commission pédagogique.

Les pièces manquantes, les renseignements non fournis ne seront pas réclamés par l’administration.

**Dates prévisionnelles de la (des) commission(s) pédagogique(s) :**

**Seconde quinzaine de juin pour la première session et 1ère quinzaine de Septembre pour la seconde sous réserve de places disponibles.**

**- au plus tard le 15 juin pour la 1ère session,**

**- le cas échéant, au plus tard le 15 septembre pour la 2ème session /**

**COMMENT AVEZ-VOUS CONNU CETTE FORMATION**

❑ Par votre employeur

❑ Au cours d’un bilan de compétence

❑ Par Pôle Emploi de : ……………………………………………Code postal :

❑ Par la mission locale de : ………………………………………Code postal :

❑ Par e-mailing

❑ Sur le site Internet de l’UVSQ

❑ Par un Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA)

❑ Par affichage / prospectus

❑ Sur un autre site Internet ou moteur de recherche, précisez lequel :

❑ Par un autre moyen, précisez lequel :

❑ Par la presse écrite

❑ Sur un salon, précisez lequel :

❑ Par relation (ancien étudiant de la formation, famille, ami…), précisez :

❑ Par un autre moyen, précisez :

❑ Avez-vous eu des difficultés à avoir connaissance de cette formation :

Si oui précisez :

"Les informations ici recueillies sont enregistrées par l’Université seulement pour suivi des candidatures. Elles sont destinées uniquement à la DFCRE et sont conservées par elle. Conformément à la loi n° 78-17, vous pouvez accéder aux données vous concernant, les faire rectifier ou, pour un motif légitime, effacer, en contactant :[contact-fc@uvsq.fr](mailto:contact-fc@uvsq.fr), en précisant en objet contact-fc et en précisant en objet du mail le formulaire où vos données ont été renseignées.

**AVIS MOTIVÉ DE LA COMMISSION PEDAGOGIQUE**

**STAGIAIRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

☞ Après avis de la commission pédagogique, la décision est à transmettre à :

UVSQ - DFCRE

*Pole Formation continue*

*UFR Droit et Science Politique - Bureau 352*

*3 rue de la Division Leclerc*

*78280 Guyancourt*

NOM : PRENOM :

En vue d’une inscription à l’Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines en

***D.A.E.U***

***Diplôme d’accès aux études universitaires***

***Option A : littéraire et sciences humaines***

❑ Est autorisé à suivre la formation sur un an :

Disciplines suivies : Choix de l’option :

❑ Français - 70h ❑ Histoire – 45h:

❑ Anglais - 70h ❑ Économie – 45h

❑ Géographie - 45h

❑ Est autorisé à suivre la formation sur deux ans :

Indiquer le choix des cours

❑ Est placé(e) en liste d’attente.

❑ N’est pas autorisé(e) à s’inscrire

Motif :

Absent à l’entretien ou test

Cursus antérieur incompatible

Désistement

Dossier incomplet

Candidature hors délais

Niveau linguistique insuffisant

Profil inadéquat

Proposition d’inscription dans une autre formation

Résultats insuffisants

Commentaire :

Date de la commission pédagogique

Signature des membres de la commission pédagogique :